



Delphine Perrin (dir.)

## La plurinationalité en Méditerranée occidentale Politiques, pratiques et vécus

Institut de recherches et d'études sur les mondes arabes et musulmans

---

# Entre remise en cause des appartenances nationales et attachement symbolique à la double nationalité : les descendants d'immigrés méditerranéens et d'exilés espagnols en France face à la double nationalité

Évelyne Ribert

---

DOI : 10.4000/books.iremam.3590

Éditeur : Institut de recherches et d'études sur les mondes arabes et musulmans, IREMAM

Lieu d'édition : Aix-en-Provence

Année d'édition : 2016

Date de mise en ligne : 12 janvier 2017

Collection : Livres de l'IREMAM

ISBN électronique : 9782821877467



<http://books.openedition.org>

### Référence électronique

RIBERT, Évelyne. *Entre remise en cause des appartenances nationales et attachement symbolique à la double nationalité : les descendants d'immigrés méditerranéens et d'exilés espagnols en France face à la double nationalité* In : *La plurinationalité en Méditerranée occidentale : Politiques, pratiques et vécus* [en ligne]. Aix-en-Provence : Institut de recherches et d'études sur les mondes arabes et musulmans, 2016 (généralisé le 19 avril 2019). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/iremam/3590>>. ISBN : 9782821877467. DOI : 10.4000/books.iremam.3590.

---

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

---

# Entre remise en cause des appartenances nationales et attachement symbolique à la double nationalité : les descendants d'immigrés méditerranéens et d'exilés espagnols en France face à la double nationalité

Évelyne Ribert

---

- 1 La double nationalité est souvent présentée comme une menace pour le sentiment d'appartenance nationale. Les binationaux sont fréquemment suspectés de ne se sentir membres que d'un seul pays et d'avoir acquis ou conservé l'autre nationalité pour des motifs instrumentaux. Leur loyauté est mise en doute. Pour autant, ce sont les États qui fixent les règles d'attribution, d'acquisition et de maintien de leur nationalité. Et si régulièrement, des dirigeants politiques proposent de supprimer la possibilité de bénéficier d'une plurinationalité, les États du pourtour méditerranéen, en général, la préservent afin de ne pas perdre de ressortissants.
- 2 Que représente pour les intéressés la binationalité ? Quelles significations confèrent-ils à leurs deux nationalités ? Et comment se fait leur choix en la matière ? Leur binationalité reflète-t-elle la pluralité de leur sentiment d'appartenance ?
- 3 Cet article se propose d'analyser la signification de l'appartenance nationale et de la binationalité pour deux populations très différentes : les enfants nés en France de parents étrangers originaires du pourtour méditerranéen d'un côté, de l'autre, les descendants d'exilés espagnols arrivés en France suite à la Guerre d'Espagne entre 1936 et 1939. Il ne s'agit ici nullement de comparer ces deux populations, très hétérogènes, et rencontrées

dans le cadre d'enquêtes différentes, mais simplement, à travers le deuxième exemple, de proposer un contre-point, et de souligner le contraste entre les attitudes des unes et des autres.

- 4 L'enquête auprès des enfants nés en France de parents étrangers a été réalisée en 1995 et 1996, alors que la loi Méhaignerie était en vigueur. Cette loi, votée le 22 juillet 1993 et abrogée par la loi Guigou du 16 mars 1998 obligeait ces enfants, s'ils souhaitaient devenir français, à en manifester la volonté entre 16 et 21 ans<sup>1</sup>, autrement dit à en faire eux-mêmes explicitement la demande auprès des institutions compétentes, alors qu'auparavant et ultérieurement cette acquisition était automatique à la majorité s'ils remplissaient une condition de résidence de cinq ans sur le territoire<sup>2</sup>. Cette réforme m'a donné l'occasion de cette enquête : elle permettait d'interroger les jeunes sur le choix qu'ils allaient faire, autrement dit sur quelque chose de concret, pour en saisir les significations. Le terrain a donc été circonscrit à ceux qui étaient concernés, à savoir des jeunes âgés de 16 à 21 ans et nés de parents espagnols, portugais, marocains, tunisiens et turcs qui constituaient à l'époque, d'après les statistiques, l'essentiel des intéressés<sup>3</sup>. Afin de diversifier l'échantillon, trois lieux d'enquête avaient été choisis : le XVI<sup>e</sup> arrondissement de Paris, Saint-Denis en Seine Saint-Denis et Mantes-la-Jolie dans les Yvelines. Les 50 jeunes rencontrés, avec lesquels des entretiens approfondis ont été effectués, présentent des caractéristiques variées en ce qui concerne le sexe, la nationalité d'origine, le niveau d'étude et la profession des parents, même si les enfants d'ouvriers sont surreprésentés.
- 5 L'enquête auprès des descendants d'exilés espagnols en France portait sur un tout autre sujet : la transmission ou non de l'histoire migratoire familiale au sein de la famille. Elle a été menée en 2007 et 2008 auprès de 20 personnes appartenant à 10 familles au cours de 16 entretiens individuels ou collectifs. Le premier contact avec les intéressés avait été noué lors d'une exposition, « Portraits d'immigration, un siècle d'immigration espagnole en France » présentée en octobre 2007, dans des locaux associatifs à Saint-Denis, qu'ils étaient venus voir.
- 6 Un entretien avait d'abord été sollicité auprès des visiteurs puis auprès d'autres membres de leur famille. Au cours de celui-ci, la question de la nationalité avait été abordée spontanément par huit personnes en raison de la récente loi espagnole connue sous le nom de « Loi de la mémoire historique »<sup>4</sup> (2007) qui permettait aux descendants des exilés de recouvrer ou d'acquérir la nationalité espagnole, perdue par leurs parents, suite à leur naturalisation, à un mariage avec un Français (pour les femmes) ou à une décision de l'État franquiste. Les enfants et petits-enfants des exilés pouvaient demander la nationalité espagnole si leur ascendant avait quitté l'Espagne entre le 18 juillet 1936, date du début de la Guerre civile, et le 31 décembre 1955. Le dossier devait être déposé entre le 29 décembre 2008 et le 27 décembre 2011. Parmi les personnes rencontrées, quatre s'interrogeaient ou s'étaient interrogées sur le fait de demander la nationalité espagnole, deux l'avaient obtenue une dizaine d'années auparavant et une avait déposé un dossier.
- 7 Je présenterai d'abord la signification de l'appartenance nationale et de la binationalité pour les jeunes nés en France de parents étrangers, avant d'exposer, en contre-point, ce qu'elle représente pour les descendants des exilés rencontrés.

# Les jeunes nés en France de parents étrangers et l'appartenance nationale

## 1. Le choix de la nationalité

- 8 Les jeunes nés en France de parents étrangers qui ne prennent pas la nationalité française sont très minoritaires. 7 à 9 % des enfants nés dans les années 1970 et présents 20 ans plus tard déclinaient la nationalité française, essentiellement des garçons<sup>5</sup>. Ce pourcentage a été divisé par deux pour les générations nées à partir de 1978, passant à 3,1 %, avec une répartition plus équilibrée entre garçons et filles, vraisemblablement en raison de la suppression du service national<sup>6</sup>, avant de diminuer encore. En 2008, si l'on en croit l'INSEE, « parmi les personnes âgées de 18 à 50 ans vivant en France métropolitaine, 5% des descendants de deux parents immigrés n'ont pas la nationalité française. Le quart d'entre eux ont fait une demande de nationalité (...) [et 35 %] ont l'intention de la faire. Ainsi, seuls 2 % des descendants de deux parents immigrés n'ont pas la nationalité française et ne souhaitent pas la demander. »<sup>7</sup>
- 9 Aux yeux des jeunes rencontrés, acquérir la nationalité française, pour qui est né en France, apparaît comme une décision qui va de soi, le statut national étant perçu comme indispensable pour pouvoir faire sa vie dans ce pays, c'est-à-dire y mener une existence normale en s'insérant socio-professionnellement. Rester étranger reviendrait *a contrario* à s'exposer à des difficultés diverses : se faire délivrer une carte de séjour, risquer un jour de se la voir retirer. Les jeunes craignent en outre d'être stigmatisés, d'autant que nombre d'entre eux disent l'être déjà en raison de leur « origine ». Alors que tout le monde sait qu'ils pourraient être français en vertu du droit du sol, ils redouteraient d'être soupçonnés de défaut d'intégration ou d'actes délictueux. Pour eux, rester étrangers les condamne à l'insécurité : avec la nationalité française, « on ne pourra jamais me mettre au Maroc », explique ainsi Ouahid Alaoui<sup>8</sup> âgé de 17 ans et résidant au Val Fourré à Mantes-La-Jolie. « Imaginons qu'un jour Le Pen<sup>9</sup> arrive au pouvoir et décide de balayer tous les immigrés, au moins il ne pourra pas me balayer, vu que j'ai la carte d'identité française. » À l'insécurité juridique s'ajoute la peur d'avoir plus de mal à trouver du travail d'autant que l'accès à certains emplois est interdit aux étrangers non communautaires. Sans compter les tracasseries de la vie quotidienne comme les policiers « qui prennent moins la tête » au vu d'une carte nationalité d'identité ou les railleries des autres, les sobriquets tels « clandestin », qui indiquent très précisément que la norme est d'être français. Olivia Lopes explique ainsi qu'avant d'acquérir la nationalité française, elle avait pour seul papier une carte d'identité portugaise : « Je ne m'en suis jamais servie », raconte-t-elle, parce que ça faisait vraiment trop étrangère. Ça se voyait vraiment : « portugaise ». Je n'aimais pas. Pourtant, je n'ai jamais nié être portugaise, mais ça voulait dire : « tu n'as pas la carte d'identité française ». Et ça ne faisait pas joli. » Dans ce contexte, acquérir la nationalité française est devenue une décision banale, à laquelle les jeunes se sentent plus ou moins contraints et qui ne suscite généralement pas de discussion en famille. La visée est égalitaire : « Vu la France d'aujourd'hui », explique Aïcha Benallal, « il faut bien avoir la nationalité française, sinon on n'a aucune chance d'obtenir un emploi. (...) La nationalité, [c'est] une espèce de passeport pour rester en France, pour être vraiment admis. (...) Tu es inclus dans la société, tu fais partie du pays, de la vie de tous les jours. Tu peux faire tout ce que n'importe quel Français de souche

aurait fait. » C'est « avoir les mêmes droits que tous les Français », « être considéré comme un citoyen français ». À l'époque de l'enquête seuls faisaient exception quelques jeunes, en situation d'échec scolaire, souvent en dehors de toute structure, au chômage qui, se sentant rejetés, exclus, ne souhaitaient pas devenir français alors même qu'ils pensaient faire leur vie en France. Je n'ai pu rencontrer ces jeunes, dont m'ont parlé des travailleurs sociaux ou les membres de leur fratrie.

10 L'intensité de ce sentiment d'insécurité est variable selon la nationalité d'origine des jeunes, plus forte chez les ressortissants du Maghreb et de la Turquie. Cette disparité reflète les différences de traitement juridique entre ressortissants de l'Union européenne et ressortissants de pays tiers. À l'époque de l'enquête, ceux qui restaient étrangers étaient essentiellement des garçons européens, pour lesquels les conséquences de ce statut étaient moindres que pour leurs homologues extra-européens. La même logique semble prévaloir de nos jours. Ainsi, en 2008, parmi les 18-50 ans nés en France de deux parents étrangers, 8 % des Portugais n'acquièrent pas la nationalité française contre 2 % des Marocains, 1 % des Algériens, 0 % des ressortissants d'Afrique subsaharienne et 5 % des Tunisiens et des Turcs<sup>10</sup>. Ces écarts ne semblent toutefois pas uniquement s'expliquer par la différence juridique. Il ressort ainsi de l'enquête Trajectoires et Origines, menée par l'INED et l'INSEE en 2008, que la nationalité est plus utilisée pour se définir, pour les immigrés et leurs descendants nés en France confondus, par ceux dont la famille est originaire d'Europe, beaucoup plus que du Maghreb, d'Afrique subsaharienne ou de Turquie. « La nationalité », écrivent Patrick Simon et Vincent Tiberj, « semble ainsi une référence plus prégnante chez les Européens, sans doute parce qu'elle est appuyée sur une idée nationale stabilisée dans les pays d'origine (...) et que la nationalité a perdu de sa dimension administrative dans l'espace européen au profit d'une fonction d'identité plus affective »<sup>11</sup>.

11 Les jeunes rencontrés pensaient aussi avoir à décider, aux alentours de leur majorité, de la possession ou non de la nationalité de leurs parents, dépendante, d'après eux, de l'établissement de leur passeport ou de leur pièce d'identité étrangère. Dans les faits, la relation entre la possession d'une nationalité et la détention des preuves de cette nationalité est complexe et variable suivant les systèmes juridiques nationaux. Je m'en tiendrai ici aux seules représentations des jeunes<sup>12</sup>. Ceux-ci pensent en général qu'il convient de conserver sa nationalité d'origine, sous peine de s'exposer à des difficultés d'ordre juridique lors des séjours dans ce pays ou simplement à la désapprobation des membres de leur famille ou des habitants, même si certains soulignent que s'y rendre avec la seule nationalité française autorise parfois un double-jeu appréciable. Quoiqu'il en soit des normes perçues, les jeunes prennent des décisions diverses. Certains conservent la nationalité des parents en dénonçant un sentiment d'obligation, d'autres se félicitent de pouvoir la garder, tandis que d'autres encore n'en veulent pas. Si l'on se réfère aux déclarations des intéressés<sup>13</sup> en 2008 dans l'enquête Trajectoires et origines de l'INED et de l'INSEE, seuls 33 % des 18-50 ans nés en France de deux parents étrangers jouissent d'une binationalité. C'est le cas de 8 % des Espagnols, de 14 % des Italiens, de 26 % des Portugais, de 34 % des Algériens, de 36 % des Marocains, 38 % des Tunisiens, 48 % des Turcs et 13 % des ressortissants des autres pays d'Afrique<sup>14</sup>. Ces chiffres sont difficiles à interpréter : reflètent-ils les choix des intéressés ou leur connaissance du droit de la nationalité du pays d'origine de leur famille, sachant par exemple qu'au Maghreb les codes de la nationalité sont régis par le principe de l'allégeance perpétuelle, en vertu duquel les nationaux ne peuvent se défaire de leur nationalité ? L'élément remarquable

est qu'à l'exception des descendants de Turcs, seuls un tiers des enfants d'immigrés pensent avoir conservé la nationalité de leurs parents.

- 12 Quels liens entretiennent les jeunes avec chacun des pays ? Que signifient pour eux l'appartenance nationale et la binationalité ? Pour répondre à ces questions, je suis partie d'une définition théorique du lien national, qui se traduit juridiquement par la possession de la nationalité et comprend des dimensions affectives<sup>15</sup>, identitaires<sup>16</sup>, politiques<sup>17</sup>, mémorielles<sup>18</sup> et culturelles<sup>19</sup>. En d'autres termes, la nation est censée être le pays que l'on aime, auquel on s'identifie, dont on partage la mémoire et les valeurs et dont on est citoyen. Les liens que les jeunes entretiennent avec chacun des pays sont divers. On peut distinguer trois positions principales<sup>20</sup> corrélées au pays de résidence pressenti dans l'avenir.

## 2. Les liens entretenus avec la France et le pays des parents

### 2. 1. L'identification au pays des parents

- 13 La première position se caractérise par un projet de départ dans le pays d'origine des parents relativement élaboré et assez proche temporellement, en général une fois le diplôme décroché ou les études secondaires terminées. Les raisons avancées sont principalement identitaires, comme l'explique Diego Rodriguez, âgé de 16 ans et scolarisé en seconde au lycée espagnol : « Je me considère espagnol, c'est tout. Chez moi, on est vraiment espagnol. (...) Je suis de nationalité espagnole, mes deux parents et toute ma famille [aussi]. (...) J'ai toujours voulu [rester espagnol] et pouvoir partir là-bas. » Les autres vantent le pays de leurs parents, citant pêle-mêle la culture et les valeurs, le plaisir d'être dans « son pays » avec ses compatriotes, dans un discours parsemé de références patriotiques, comme dans les propos de Nizar Mouzouni, 18 ans en 1<sup>ère</sup> année de BTS :

« J'aime beaucoup la cuisine marocaine, les fêtes traditionnelles, le pays, l'emblème du pays, le peuple (...). [L'emblème du pays], c'est le drapeau et le roi surtout. (...) Tu arrives là-bas, tu regardes la télé, c'est... C'est le descendant du prophète, c'est l'emblème. (...) Je [l']apprécie beaucoup. »

- 14 En France, ces jeunes, à l'inverse, se sentent étrangers, voire rejetés sans qu'il soit possible de déterminer si ce sentiment est la conséquence ou la cause de leur identification au pays de leurs parents.

« [Au Maroc], on se sent chez nous », déclare Nizar Mouzouni, « même si dans les deux pays – tout le monde l'a déjà dit – là-bas, on est étranger ; ici, on est étranger (...). Il y a des problèmes ici tant que tu n'es pas français, (...) même si tu es français sur les papiers. (...) Tu ne peux pas t'intégrer à fond en France. Par contre, dans ton pays d'origine, tu t'intègres : tu as la couleur, tu as la famille. »

- 15 Dès lors, dans ces années où le service militaire obligatoire existait encore, certains de ces jeunes désiraient l'accomplir dans le pays de leurs parents, pour ainsi dire pour servir leur patrie. Telle était la position de Diego Rodriguez :

« Je veux être espagnol : je fais mon service militaire là-bas. Mon service militaire en Espagne : [c'est] pour prouver vraiment que je suis espagnol. (...) Si je le fais là-bas, je pourrais dire vraiment que je suis espagnol. (...) Même si je le fais ici et que je pourrais avoir ma nationalité espagnole, parce qu'il y a une loi qui dit ça, je ne sais pas, je ne me considérerais pas vraiment espagnol. »

- 16 Si l'éventualité d'une installation dans le pays des parents répond d'abord à des motivations identitaires, elle s'appuie sur des plans bien définis : le choix d'une filière universitaire précise ou un projet professionnel encouragé par la famille. Les parents ont

généralement préparé en amont cette émigration inversée, que parfois d'ailleurs ils ne souhaitent plus ou pas nécessairement dans les délais envisagés par leur enfant, devenu l'héritier de leurs projets initiaux. Il ne s'agirait pas, comme c'est souvent le cas quand un « retour » est évoqué, de s'installer dans le village d'origine de la famille, mais dans une grande ville dans laquelle les parents ont investi, acquérant des biens immobiliers. Le projet s'appuie généralement sur un capital familial valorisable au pays, qu'il soit économique, culturel ou social. C'est par exemple le cas de Nizar Mouzouni, domicilié dans l'ouest parisien et dont le père travaille dans l'import-export entre la France et le Maroc. « J'ai tout ce qu'il faut », explique Nizar Mouzouni.

« L'argent, les immeubles, les villas ! (...) Là-bas, je n'ai pas besoin de travailler. Au contraire, on pourrait travailler pour moi. Il y a les parents qui poussent : "Ici, qu'est-ce que tu veux faire ? (...) Travailler pour quoi ? Qui va diriger ce qu'on a là-bas ? Qui va prendre la relève si ce n'est pas toi ? C'est la famille éloignée qui va venir autour de ce qu'on a ? " Il faut que je les suive... Tout ce qu'ils ont, ils l'ont fait pour quoi ? Pour faire joli ? »

- 17 Ces jeunes, qui entretiennent un lien qu'on pourrait qualifier de patriotique avec le pays de leurs parents, qu'ils aiment, dont ils disent partager les valeurs et la culture et auquel ils déclarent se sentir appartenir, ne souhaitent pas nécessairement posséder uniquement la nationalité de leurs parents. Certains préfèrent avoir une double nationalité. Lors de l'enquête que j'ai réalisée, seuls des garçons européens ne voulaient pas acquérir la nationalité française, pour ne pas être obligés d'effectuer leur service militaire en France<sup>21</sup>. Les filles, dans la même position, optaient pour la double nationalité tout comme les garçons de parents extra-européens, vraisemblablement en raison des contraintes juridiques et administratives qu'implique le fait d'être étranger. En outre, si les intéressés ont prévu une installation dans le pays des parents, celle-ci n'en reste pas moins incertaine. Ces jeunes n'entretiennent pas non plus de liens politiques avec ce pays. Ils n'ont pas envie d'y voter. Les Européens expriment un désintérêt pour la politique en général, alors que les non-communautaires expliquent ne pas être suffisamment au courant de l'actualité politique là-bas et des enjeux pour se prononcer. La participation électorale est pour eux liée au lieu de résidence<sup>22</sup> et ils pensent *a contrario* voter en France tant qu'ils y résident.

## 2. 2. Le rêve du retour

- 18 La deuxième position se caractérise par le fait de rêver d'une installation dans le pays des parents, sans avoir élaboré de plans précis. Cette contrée apparaît comme un eldorado, un refuge. La plupart des jeunes concernés savent toutefois que pareil départ ne serait pas réaliste, mais ils aiment se « reconforter » de temps à autre, en imaginant une installation là-bas, dans un pays où ils sentent « à leur place », plus appréciés qu'en France :

« Il y a deux ans de ça, c'était vraiment partir au Portugal, je ne vivais que pour ça », raconte Olivia Lopes, scolarisée en 2<sup>e</sup> année de BEP et domiciliée dans le 16<sup>e</sup> arrondissement de Paris. « C'est avoir quelque chose de loin comme ça. C'est comme un but. On se dit : " Ce n'est pas bien ici, c'est mieux là-bas ". On se reconforte en disant ça : " bientôt, j'irai là-bas ". Je me suis rendu compte de ça. (...) Quand j'y vais, je m'amuse. Mais en y restant quelques mois de plus, je me rendrais bien compte que c'est la même chose qu'ici. (...) [Au Portugal], je n'étais pas considérée comme une star, mais j'étais un petit peu sur un piédestal. C'est ça qui a beaucoup joué. »

- 19 Les jeunes savent que les conditions socio-économiques dans le pays des parents sont souvent difficiles et qu'ils auraient du mal à y trouver du travail d'autant que beaucoup ne maîtrisent qu'imparfaitement, ou pas du tout, la langue à l'écrit.
- 20 Les liens que ces jeunes entretiennent avec le pays de leurs parents sont essentiellement affectifs, liés aux agréables vacances qu'ils y passent, au soleil, à l'ambiance détendue, aux fêtes. Les descriptions et les raisons de l'attachement varient. Certains valorisent ce pays en mettant en avant son absence de différence par rapport à la France. Parlant de Fès, Khadija Khaddar, scolarisée en 1<sup>ère</sup> ES et qui réside dans une cité de banlieue, explique qu'« au Maroc, (...) il y a des grandes avenues (...), de grands hôtels, des voitures pas possibles. C'est la Californie. (...) Tu trouves des Français, des Espagnols. Ça ne change pas du tout de la France. » D'autres au contraire l'apprécient pour son côté rural et son moindre développement économique, comme Emna Mimouni, en 1<sup>ère</sup> STT qui habite dans la même commune que Khadija Khaddar : « Il y a encore des charrettes, des chevaux sur la route, des petits métiers, tous ceux qui vendent des pois chiches. C'est pour ça que j'aime bien. » Les jeunes proches de cette position déclarent se sentir marocains ou portugais, mais tous ont acquis la nationalité française. Certains croient avoir renoncé à la nationalité de leurs parents, ignorant qu'ils peuvent bénéficier d'une binationalité. Ils semblent n'entretenir que des liens ténus avec le pays de leurs parents. Dans la description qu'ils proposent, ils ne font aucune référence à des valeurs partagées et ne souhaitent pas y voter. Le pays semble apprécié non pas tant pour lui-même, qu'en tant qu'ailleurs où se projeter.

### 2. 3. Le choix de la France

- 21 La troisième position, largement majoritaire, se caractérise par le désir de faire sa vie en France. Outre le fait que ces jeunes pensent généralement pouvoir plus facilement trouver du travail en France et bénéficier de bonnes conditions de vie, ce souhait découle principalement du fait que la France est le pays dans lequel ils ont toujours vécu. « J'ai grandi ici », explique Ismaël Tourabi âgé de 16 ans et en 5<sup>e</sup>. « On habite dans les tours qui sont là depuis ma naissance. Dans ma tête, je ne peux pas partir d'ici. Si je vais au Maroc définitivement, je ne pourrais pas m'habituer. » La France est leur pays, le pays dans lequel ils ont leurs repères alors que celui des parents leur apparaît, même s'ils y vont fréquemment en vacances, comme un peu étranger. Jean-Marc Da Silva, dont la sœur avait pensé à un moment finir ses études au Portugal, le dit : « Ça fait quand même un peu peur, même si on maîtrise la langue correctement. (...) Et puis, c'est un peu un pays, pas étranger, mais... on a beau dire : on ne se sent pas vraiment chez soi. » Le pays dans lequel les garçons préféreraient effectuer leur service national en témoigne. Ils redoutaient de le faire dans l'État de leurs parents :
- « [Faire mon service militaire au Maroc], c'est chelou », explique Ismaël Tourabi.  
« Je vais rester là-haut. Je vais manger des pommes de terre tous les jours et je parie qu'il n'y a même pas d'hygiène là-haut ! (...) En plus, c'est bizarre là-haut, enfin surtout s'ils savent que je suis né ici. (...) Ils vont vouloir m'emmerder et ils vont toujours être sur mon dos à moi ! Je préfère être ici : (...) je me comprends ici avec les gens. »
- 22 Outre le lien affectif entretenu avec la France, les jeunes, même s'ils ne le disent pas explicitement, partagent un ensemble de valeurs avec ses habitants. Les raisons pour lesquelles la France est préférée le montrent, comme en atteste en filigrane le discours de



Ouahid Alaoui, qui valorise l'absence de corruption, le niveau de développement et l'État-Providence :

« Je n'ai jamais vu autant de corruption », raconte Ouahid Alaoui, 17 ans. « Les policiers marocains se frottent les mains pour l'été. (...) Je pense qu'ils touchent plus d'argent de la corruption que de leur paye. (...) C'est grave ! (...) Il y a aussi une différence très importante : c'est les hôpitaux. (...) Celui qui a de l'argent, il y arrive. Celui qui n'a pas d'argent... Un ami à moi a eu un accident pendant les vacances. Il s'est ouvert la tête. Il m'a dit que c'était la misère : "Pendant que je saignais, c'est mon père qui a dû acheter le coton ! (...) Dans l'hôpital, ils n'en ont pas ! Acheter les médicaments". (...) Quand vous rentrez dans un hôpital marocain, vous entendez des gens crier de partout. Ce n'est même pas propre. »

- 23 Les jeunes en général adhèrent aux principes d'une organisation qui se veut gouvernée par la rationalité et entend garantir la solidarité nationale et l'égalité. Bien qu'ils la sachent limitée en raison de l'incidence de l'appartenance sociale, les jeunes se montrent ainsi extrêmement attachés à la méritocratie scolaire. Malgré toutes ses imperfections, ils considèrent que l'école française offre tout de même à tous la possibilité de réussir, alors qu'il en irait différemment dans le pays d'origine de leur famille.

« [Pour mes parents] », explique Jamila Khadri, âgée de 18 ans et en 1<sup>ère</sup> STT, « on a une chance de vivre en France et d'aller à l'école. Grâce à ça, on peut continuer et avoir plus tard quelque chose (...). Si (...) j'avais vécu tout le temps au Maroc, je ne sais pas si je serais comme actuellement, parce que c'est un pays plus évolué, la France. Il est peut-être en crise, mais il y a plus de possibilité de travailler en France qu'au Maroc ». Ismaël Tourabi, bien qu'en situation d'échec scolaire, propose la même analyse : « S'il fallait fonder une famille là-bas, [au Maroc], c'est chelou là-haut. (...) Au moins peut-être qu'ici leur avenir sera assuré. Même s'il y a du chômage, ils pourront réussir au moins à l'école, parce que là-haut, l'école c'est pas obligatoire. (...) Quand il y a l'école, ça évite la délinquance. (...) Une petite personne, quand il n'y a pas d'école, elle est dans la rue. Elle apprend des mauvaises choses. (...) Après, ça y est : c'est fini ! » Certains aspects de la mentalité séduisent aussi tout comme la démocratie : « Je ne me vois pas vivre là-haut », dit Amel Soukri, 16 ans et en 1<sup>ère</sup> S : « La mentalité des gens ! Les pots de vin ! (...) En plus, j'ai une trop grosse gueule. J'irais en prison au bout de deux mois ! C'est clair ! Ma mère me le dit. (...) Au Maroc, quand mes oncles ont des discussions politiques, (...) je rentre dans la discussion. Mais mon père, il me regarde, mais d'un air... : "Tu sais que ce n'est pas ton rôle !" Mais par contre, pour faire le ménage et puis la bouffe, là, je n'y suis plus. (...) »

- 24 Ces jeunes, pour la moitié d'entre eux encore mineurs, déclarent aussi en général vouloir voter en France, même si différentes enquêtes statistiques, comme celle menée par Jean-Luc Richard à partir de l'échantillon démographique permanent, montre qu'ils sont moins inscrits sur les listes électorales que les enfants nés de parents français : 64% contre 81%<sup>23</sup>.
- 25 Ils apprécient en général aussi le pays de leurs parents, où ils passent leurs vacances et où ils voient la famille, même si certains déplorent de s'y sentir rejetés. Ils pensent souvent continuer à s'y rendre régulièrement une fois adultes, parfois un peu moins fréquemment : « Le rapport [des] enfants de migrants au pays d'origine », expliquent David Lepoutre et Isabelle Cannoodt, « se transforme avec l'âge, souvent dans le sens d'une prise de distance »<sup>24</sup>. Quelques-uns souhaiteraient aussi pouvoir voter là-bas. Si tous prennent la nationalité française, les positions par rapport à la nationalité des parents sont variables : certains tiennent à garder cette nationalité, d'autres s'en désintéressent et croient l'avoir perdue, tandis qu'une poignée est violemment opposée à sa conservation.

« Moi, que j'aïlle au consulat ou pas, ça ne me fait ni chaud ni froid. Tant que chez moi, il y a mon papier de nationalité française, c'est ce qui m'intéresse ! », explique ainsi Béatrice Gonzales, alors qu'Aïcha Benallal se range à l'avis de son père : « Mon père tenait absolument [à ce] qu'on garde la nationalité marocaine. (...) Si je ne prenais que la nationalité française, il y avait l'impression que je rompais tout, que je reniais ma racine. De toute façon, je n'envisageais pas du tout de prendre seulement la française. » Ouahid Alaoui, lui, s'y refuse absolument : « Il n'en est pas question ! La double nationalité ? Et puis quoi encore ! (...) On ne m'accepte pas au Maroc, on ne m'accepte pas en France (...) et je vais faire la double nationalité ? »

26 Le lien entretenu avec le pays des parents semble être essentiellement affectif et exprimer une fidélité familiale. Il évoque l'attachement que l'on peut avoir, par delà une éventuelle migration, à la région ou au village d'origine de la famille où se trouve la maison de famille.

27 Les identifications déclarées par ces jeunes, dans une situation où j'étais perçue comme française, ne recouvrent que très imparfaitement les liens entretenus avec chacun des pays et les choix effectués en matière de nationalité. Alors que ces jeunes sont profondément français, ils proposent généralement une autre identification, comme Ouahid Alaoui, qui a opté pour la seule nationalité française :

« Jamais je ne pourrai me sentir français. C'est impossible. Je vais me regarder dans un miroir... » « Je ne peux pas dire », explique Jamila Khadri, qui pense aussi avoir uniquement la nationalité française, « que je me sens plus française ou plus marocaine. (...) On ne peut pas mettre un degré. Il n'y a pas plus ceci, plus cela. (...) En fait, ce mélange-là, il donne, je veux dire ça aboutit à une autre origine. (...) Ça donne ce que ça donne. Je ne peux pas en fait dire exactement ce que c'est. »

28 Les réponses des jeunes nés en France de parents étrangers sont proches de celles de leurs homologues nés de parents français qui n'expriment pas un sentiment d'appartenance nationale plus fort. Interrogés en 1997, dans le cadre de l'eurobaromètre, 30 % des 15-24 ans se voyaient comme seulement français par opposition à français et européens ou européens<sup>25</sup>. Les réponses des plus âgés sont différentes. Sans doute l'identification proclamée dans le cadre d'une étude ou d'un sondage varie-t-elle avec l'âge. Ainsi, d'après l'enquête Trajectoires et Origines de l'INED et l'INSEE, 89 % des 18-50 ans nés en France de parents étrangers déclarent se sentir français, contre 98 % dans la population majoritaire, les réponses différant dans l'intensité de ce sentiment : 63 % des premiers se disent tout à fait d'accord avec cette réponse (versus plutôt) contre 88 % des seconds. Les plus nombreux à l'être sont les descendants des Espagnols et des Italiens (85 %), les moins nombreux des Turcs (42 %), les enfants des Marocains et Tunisiens se situant entre les deux (64 %)<sup>26</sup>. Parallèlement, 60 % des descendants nés en France de parents étrangers disent aussi se sentir les ressortissants du pays de leurs parents, la moitié étant tout à fait d'accord, l'autre moitié plutôt d'accord<sup>27</sup>. Les auteurs de l'étude en concluent que pour les « descendants de parents immigrés, c'est bien la combinaison des références qui domine (66 %) (...). On observe donc l'émergence d'une appartenance plurielle qui combine les références à la France et au pays d'origine ((...) celui de leur(s) parent(s) pour les descendants), qui devient le modèle dominant pour les descendants. »<sup>28</sup>

29 Il ressort de ce panorama que la signification de la nationalité et de la binationalité diffère, pour ces jeunes, de celle qu'on lui prête dans le modèle d'appartenance nationale caractéristique de l'État-nation. On constate en effet ici que le lien affectif entretenu avec un pays ne conduit pas nécessairement à en souhaiter la nationalité. Certains des jeunes qui ont prévu de s'installer à court terme dans le pays de leurs parents prennent la double nationalité alors que d'autres, très attachés à celui-ci, ne désirent pas en conserver le

statut national. Quant à l'identification proclamée, elle apparaît indépendante des liens tissés avec les deux pays. La nationalité n'a donc pas grande signification pour ces jeunes. Elle a perdu l'importance qu'elle pouvait avoir autrefois, notamment dans les périodes de conflit, du moins était-ce le cas jusqu'aux attentats du 13 novembre 2015, dont il est possible qu'ils marquent le début d'un réinvestissement de l'appartenance nationale, dont pourraient témoigner le déploiement des drapeaux tricolores dans les jours qui ont suivi, les chants de la *Marseillaise* ainsi que la revalorisation de ces symboles nationaux à l'école. On assiste à une remise en cause du modèle de l'appartenance nationale, à travers le refus de l'imbrication des différents types de lien, qui en était la caractéristique. L'existence d'un modèle contraignant régissant les liens entretenus avec un pays est contesté. Les jeunes souhaitent se définir librement. Alors que l'heure est à l'autonomie des individus, les identités préétablies sont rejetées. Chacun souhaite pouvoir concilier les différentes facettes de son identité et multiplier les affiliations, qui ne s'expriment plus nécessairement à travers l'appartenance nationale. Dans ce contexte, la ou les nationalités choisies semblent fortement déterminées par le lieu de résidence projeté, ainsi que par les dispositions juridiques en matière de droits du séjour et de statut conféré par la nationalité. Dans l'esprit des jeunes, il convient d'avoir la nationalité du pays dans lequel on réside qui est aussi celui dans lequel ils pensent voter. Seuls font exception certains enfants de parents européens, en raison des facilités dont bénéficient les ressortissants de l'Union européenne dans les pays membres. La norme est d'être le national du pays dans lequel on vit, afin de bénéficier d'une égalité de traitement et d'en être partie intégrante. Dans ce cadre, la double nationalité présente l'avantage de ménager l'avenir : elle permet plus aisément de travailler successivement en France et dans le pays des parents au gré des circonstances et des opportunités ou entre les deux pays. Si le lien entre la nationalité et l'identification est mis à mal chez les jeunes (et malgré la fragilité du sentiment d'appartenance déclaré dans les enquêtes et les interrogations sur sa signification<sup>29</sup>), chez les plus âgés, il semble en partie subsister. Il ressort ainsi de l'enquête Trajectoires et Origines de l'INED et l'INSEE auprès des 18-50 ans que « les descendants d'immigrés qui ont la nationalité du pays d'origine de leurs parents gardent un sentiment national pour ce pays comparable à celui qu'ils éprouvent pour la France »<sup>30</sup>. L'identification au pays des parents paraît donc corrélée à la nationalité possédée sans que l'on puisse déterminer si l'identification conduit à conserver la nationalité ou si l'établissement, parfois précoce de cette nationalité, notamment quand les parents réclament pour leurs enfants l'établissement de leurs papiers, favorise une identification.

## Les descendants d'exilés espagnols et la récupération de la nationalité espagnole

<sup>30</sup> La signification que les descendants d'exilés confèrent à l'appartenance nationale et à la binationalité est radicalement différente<sup>31</sup>. Rappelons encore une fois qu'il ne s'agit pas ici de faire une comparaison mais de proposer un contrepoint, les caractéristiques de ces deux populations étant très hétérogènes sur les plans de l'âge, de la trajectoire sociale et des raisons ayant présidé à la migration. Beaucoup des descendants d'exilés rencontrés étaient d'âge mûr et leur famille a souvent connu une ascension sociale depuis son arrivée en France. En outre, leur situation au regard de la nationalité est différente puisqu'il s'agit pour eux d'acquérir ou non la nationalité espagnole perdue une ou deux

générations plus tôt par leurs ascendants. Les chiffres du Ministère espagnol des Affaires Etrangères et de la Coopération indiquent que 503 439 demandes d'acquisition de la nationalité espagnole ont été déposées dans le cadre de la loi sur la mémoire historique. 94,84 % d'entre elles l'ont été en Amérique du Sud et elles émanent à 92,34 % des enfants des exilés.

- 31 Pour tous les descendants d'exilés résidant en France que j'ai rencontrés, à une exception près, la question de l'éventuelle acquisition de la nationalité espagnole est pensée en termes symboliques. L'envie ou la décision de prendre cette nationalité peuvent d'abord être motivées par le désir de renouer ainsi des liens avec une histoire familiale, souvent perçue comme insuffisamment connue ou dont il faudrait sauvegarder le souvenir et assurer la transmission. Elles paraissent fréquemment déclenchées par un sentiment de perte consécutif à un décès ou, dans un cas, à la vente de la maison familiale. Alors que, comme souvent chez ceux qui ont été confrontés à une situation de guerre et ont connu l'exil, certains réfugiés n'ont pas raconté ce qu'ils avaient vécu, sans doute tout à la fois pour ne pas avoir à évoquer des souvenirs douloureux et en épargner le récit à leurs enfants, les descendants souhaiteraient en savoir plus sur le parcours de leurs parents ou grands-parents. Ils voudraient renouer des liens même symboliques avec l'Espagne, tandis que leurs ascendants, pensant un retour impossible, ont tout fait pour favoriser leur intégration en France et ne leur ont parfois pas transmis la langue. C'est la raison que fait valoir Albert Uritzziar, proche de la soixantaine, qui est « en train d'acquérir la nationalité espagnole » :

« Je veux savoir aussi... C'est mes racines. Donc je veux retrouver un peu mes racines quand même. En même temps, j'ai fait quelques recherches généalogiques, essayé de retrouver le reste de ma famille... Du côté de ma mère, je ne connais absolument personne en Espagne, personne ! Du côté de mon père, j'ai connu un petit peu, parce que quand j'étais gamin, 12, 13 ans, nous sommes allés dans sa famille. » Albert Uritzziar a le sentiment de très mal connaître le passé familial. Ses propos, alors qu'il est interrogé sur ce que ses parents et grands-parents lui ont raconté, en témoignent : « Très très peu de choses. (rires) Mes parents étaient assez jeunes pendant la Guerre d'Espagne. [...] Mon grand-père maternel, qui était très impliqué, était anarchiste et maire de son village. En 1939, il a quitté l'Espagne et est passé par Perpignan, comme la plupart des Espagnols, avec les camps de concentration [...] et ma mère et ma grand-mère sont restées en Espagne. Elles sont venues, elles, après la Deuxième Guerre Mondiale en 1947 et elles ont eu beaucoup, beaucoup de mal à trouver mon grand-père qui ne voulait pas être retrouvé (rires) en clair. Ça, c'est une histoire qui a été cachée très très longtemps. En fait, ma mère ne m'avait jamais parlé de ça, absolument jamais et elle est morte très jeune [...]. Ma grand-mère est morte dans la foulée, donc je n'en ai pas discuté avec elle et avec mon grand-père, c'était hors de question (rires). Mon père lui, il était très jeune pendant la guerre civile, il a participé un petit peu [...] en portant des trucs aux combattants. Je ne sais pas trop. Il m'en a très peu parlé, ils en parlaient très peu entre eux de ce qu'ils ont fait. [...] Mon père est venu en 1947-48, [...] il était déserteur de l'armée espagnole. [...] Ils ont tiré un trait avec le passé, par le fait même que — nous étions trois enfants — ils ne nous ont jamais parlé en espagnol [...]. Ils sont devenus français rapidement, ils ont voulu une intégration maximum. [...] Les problèmes avec mon grand-père — je suis le tout petit de la famille — j'ai su ça par mon frère aîné qui n'est plus. »

- 32 Deux éléments semblent avoir joué dans la décision d'Albert Uritzziar d'acquérir la nationalité espagnole : d'une part la visite de l'exposition, « Portraits de migrations, un siècle d'immigration espagnole en France », qui lui a appris qu'il pouvait demander cette nationalité et le récent décès de son frère, dernière personne de la famille qui aurait pu

véritablement le renseigner sur le parcours de ses parents et grands-parents. Les motivations de Victor Hernandez, étudiant d'une vingtaine d'années dont l'arrière grand-père a été fusillé en 1938 par les franquistes, avant même la naissance de son grand-père, arrivé ensuite en France en 1949, semblent analogues. Victor Hernandez, au moment de l'entretien, songeait à demander la nationalité espagnole. Peiné par la vente de la maison familiale en Espagne qui l'obligeait désormais à se rendre dans ce pays en touriste, déplorant ne pas être bilingue, il souhaitait passer un an en Espagne dans le cadre de ses études et pourquoi pas s'y installer plus durablement.

« Je me sens aussi un peu... de ce côté-là [espagnol] et pour moi, c'est très important de garder ce côté, d'autant plus que l'histoire familiale est assez... Pour moi, elle est importante et c'est des choses qui ne doivent pas se perdre, comme la mémoire de la Shoah. [...] J'ai envie de renouer justement, comme mon père a un peu pris ses distances avec ça. Il parle couramment espagnol, il y va quand même assez régulièrement, mais lui [...], son but, c'était quand même plus, pas l'acculturation, mais il a vraiment essayé de s'intégrer le plus possible dans la société française. Et moi c'est vrai que, du coup, je repars un peu dans le mouvement inverse, je ne sais pas si c'est parce que j'ai toujours fait l'inverse de mon père. »

- 33 Pour d'autres, qui ont au contraire une bonne connaissance du passé familial, notamment car ils en ont été partie prenante, comme ceux qui sont arrivés enfants en France avec leurs parents réfugiés, l'obtention de la nationalité espagnole peut constituer une forme de réconciliation avec l'Espagne. C'est le cas de Mario Hernandez, le grand-père de Victor Hernandez, arrivé en France à l'âge de 10 ans en 1949 avec sa mère, et redevenu espagnol il y a dix ans :

« Pendant une période, on rejetait l'Espagne. On en a voulu à l'Espagne [...]. On est arrivé avec la faim [...]. Au point qu'on avait demandé la nationalité française [...] et la vraie réconciliation, elle est toute toute récente, [...] c'est quand on a demandé la double nationalité : de récupérer notre nationalité espagnole. Pour moi, personnellement, ça a été ma façon de me réconcilier avec l'Espagne, parce que malgré tout, [...] c'est quand même nos origines, on a toujours un attrait, [...] on veut toujours en savoir plus. [...] Le rejet de l'Espagne, c'était ... [...] on faisait un peu l'enterrement du retour en Espagne. C'est de dire : ce pays qui n'a pas voulu de nous, moi, à la limite, je n'en veux plus non plus [...]. Et puis c'est vrai qu'on est retourné en Espagne dès qu'on a pu, surtout quand on a eu la nationalité française, [...] voir la famille en vacances, etc. C'était encore le franquisme. [...] Il y a la mort de Franco, l'avènement du nouveau régime en Espagne [...] et moi ce qui m'a le plus réconcilié avec l'Espagne, c'est... On est allé une année chez moi et un cousin m'a dit : " Tu as vu ce qu'ils ont fait au cimetière ? " "Non". Il dit : " Ils ont fait un mémorial pour les fusillés ". Je suis allé voir. Effectivement. Sur deux murs comme ça, il y a 3000 noms de personnes fusillées jour par jour. Et le 3 juillet 1938, mon père qui y figure (Long silence). Et ça me réconcilie. Il y a eu un changement. Il n'y a pas de raison que moi je ne participe plus à ce changement. Ça m'a poussé à un moment donné à demander la double nationalité. On est électeur en Espagne. »

- 34 La possibilité de voter en Espagne est une raison très fréquemment avancée par les descendants d'exilés à l'appui de leur désir de devenir ou de redevenir espagnols à la différence de ce qu'il en est pour les jeunes nés en France de parents étrangers dont on a vu qu'ils souhaitent le plus souvent uniquement exercer leur droit de vote dans leur pays de résidence, la France. Il est important pour eux de prendre part aux décisions déterminant l'avenir du pays.
- 35 Il existe un autre trait marquant qui constitue une différence par rapport aux jeunes précédemment étudiés. Dans les familles d'exilés, la question de l'acquisition de la nationalité espagnole, quand elle est mentionnée, semble avoir été évoquée en famille et

les divers descendants ont été informés de cette possibilité. L'éventuelle obtention de cette nationalité paraît avoir une portée symbolique familiale, alors que pour les jeunes de parents étrangers la décision d'acquiescer la nationalité française est liée à la naissance dans l'Hexagone et constitue donc une caractéristique générationnelle. En outre, on l'a dit, elle va généralement de soi et ne fait pas l'objet d'une discussion sur le fond avec les parents. Tout comme l'éventuelle acquisition de la nationalité espagnole, les voyages parfois entrepris par des descendants d'exilés en Espagne, sur les lieux où ont vécu leurs ascendants réunissent en général les parents et les enfants, qu'ils soient adolescents ou jeunes adultes. À ces démarches, pensées à la fois pour leurs initiateurs, mais aussi pour les descendants, on peut rajouter la rédaction de recueils à partir des propos glanés auprès des ascendants et d'autres membres de la famille ou des données issues de recherches historiques. L'écriture d'un livret racontant l'histoire de la famille, ce qu'elle a vécu pendant la Guerre civile, les conditions de sa venue puis de son installation en France, semble s'apparenter à une forme de refondation de l'héritage. Regrettant de méconnaître l'histoire de leurs parents ou de leurs grands-parents, les descendants tentent de la reconstituer pour pouvoir transmettre un récit ou des bribes de récits à leurs propres enfants. Ayant souvent souffert du poids de ce passé et des non-dits, ils espèrent ainsi l'alléger un peu pour leurs filles et leurs fils en leur racontant ce qu'ils savent de cette histoire et en utilisant la médiation de l'écrit pour mettre à distance les souffrances et l'émotion l'entourant, le « pathos ». Ainsi, la lignée peut-elle être réenracinée en Espagne, des liens avec le passé retissés. Dans ce cadre, l'acquisition de la nationalité espagnole semble pensée aussi par rapport aux descendants comme si l'obtention de ce statut confortait la transmission d'un héritage familial espagnol et républicain. C'est ce qu'anticipe Victor Hernandez, sans enfants, qui souhaiterait devenir espagnol : « Je sais par exemple que mon fils ou ma fille n'y échapperont pas, ça c'est sûr... Mes enfants, [...] je les emmènerai en Espagne chaque année, je leur parlerai espagnol : c'est pour ça aussi que je veux être bilingue absolument. Je ne sais pas. Je ressens ce besoin de connaître un minimum l'Espagne, d'aller y passer un an ou 2 ou 3, de parler totalement espagnol et d'avoir la nationalité espagnole. [...] Je pense que c'est très important pour moi en tous cas que mes enfants le sachent. C'est des valeurs qui me tiennent beaucoup à cœur et que j'ai envie de transmettre. »

- 36 Pour autant, si l'acquisition de la nationalité espagnole est perçue par certains descendants comme une façon de se réinscrire dans une lignée familiale espagnole, elle va à l'encontre de la décision prise autrefois, alors que la perspective d'un retour en Espagne semblait très lointaine, par les réfugiés qui avaient demandé pour leurs enfants la nationalité française - sans nécessairement avoir envisagé pour eux une naturalisation<sup>32</sup> -, les avaient poussés vers l'intégration, parfois ne leur avaient pas transmis l'espagnol et avaient choisi de rester en France après la chute du franquisme. Certes le contexte a changé, l'Espagne étant devenue démocratique. En outre, il s'agit pour eux de jouir d'une double nationalité, non de se défaire de leur nationalité française, mais certains hésitent à l'image de Florencia Lucio proche de la cinquantaine, dont le père, arrivé en France dans l'immédiat après-guerre à 24 ans, a pourtant toujours refusé de devenir français : « Je ne sais pas trop, parce que je suis un peu partagée avec le fait que nos parents aient décidé, quand on était enfants, de nous déclarer françaises et je me dis : après tout c'est un choix qu'ils ont fait pour nous. Aujourd'hui, revenir sur ce choix, même si on est dans un autre contexte, je ne sais pas encore ... [...]. Je suis un peu partagée (rires). Mais je trouve bien, en même temps, qu'il y ait une loi qui propose aux enfants et petits-enfants espagnols de pouvoir réintégrer la nationalité de leurs parents. » Les descendants composent donc

avec la mémoire et l'héritage de leurs parents et grands-parents pour présenter l'éventuelle acquisition de la nationalité espagnole comme une forme de fidélité. La presse fait état quant à elle de descendants d'exilés qui ne souhaitent pas devenir espagnols en raison du serment de fidélité au roi qu'il leur faudrait prononcer et qui constituerait pour eux une trahison des idéaux de leurs parents<sup>33</sup>.

- 37 Sans doute existe-t-il d'autres logiques chez les descendants d'exilés présidant au désir ou au refus d'acquérir la nationalité espagnole, ne serait-ce que celle officiellement avancée pour la promulgation de la loi sur la mémoire historique : l'octroi d'une reconnaissance aux Républicains et à leurs descendants. Mais la taille réduite de l'échantillon et le fait que l'obtention de la nationalité espagnole ne constituait pas le thème principal de l'entretien n'ont pas permis de les appréhender.

## Conclusion

- 38 L'appartenance nationale et la binationalité revêtent donc une signification différente pour les jeunes nés en France de parents étrangers et les descendants d'exilés espagnols. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette différence. L'âge d'abord, les jeunes rencontrés ayant entre 16 et 21 ans, alors que les descendants d'exilés étaient majoritairement d'âge mûr. Or, il est probable que la signification conférée à l'appartenance nationale et à la binationalité évolue avec l'âge tout comme, on l'a vu, le sentiment d'appartenance déclaré. Ensuite joue sans doute également une différence de politisation, entre des jeunes dont certains ont peu de goût pour la participation électorale et des descendants de Républicains qui, du moins pour ceux que j'ai rencontrés, ont tous, à une exception près, hérité d'une affiliation à gauche et d'un intérêt pour la politique<sup>34</sup>. Il serait intéressant de voir si la révolution en Tunisie et l'instauration de la démocratie changent le rapport des jeunes nés de parents tunisiens à la politique et à la nationalité tunisienne. Le lien entretenu avec le pays d'origine de la famille s'avère aussi extrêmement divers. Le pays des parents est ainsi très présent dans la vie des jeunes. Ils y vont régulièrement en vacances, souvent une fois par an, parfois plus, y rencontrent leur famille, en parlent la langue, alors que les relations des descendants d'exilés avec l'Espagne sont bien moindres et surtout de nature différente : ils n'y ont pas toujours encore de la famille, souvent pas de lieu d'hébergement, en maîtrisent inégalement la langue et s'y rendent dès lors parfois en touristes. L'importance symbolique conférée à la binationalité va donc de pair avec un sentiment d'éloignement du pays et de perte du passé espagnol, alors que le pays d'origine de la famille fait partie du présent des jeunes nés en France de parents étrangers qui dès lors accordent une moindre signification à la nationalité de leurs parents. Ce tableau mériterait aussi peut-être d'être nuancé pour ce qui concerne les descendants d'exilés. Il conviendrait de savoir en effet s'ils sont nombreux ou non à être intéressés par la possibilité de récupérer la nationalité espagnole, sans compter que tous n'ont sans doute pas été informés de cette possibilité, ou s'ils y sont au contraire indifférents.
- 39 Enfin, il se peut que les attentats du 13 novembre 2015 en France conduisent à une transformation de la signification conférée à l'appartenance nationale qui semble bénéficier d'un réinvestissement, comme en témoignent l'usage croissant des symboles nationaux (drapeau tricolore, hymne), ainsi que la très forte augmentation, du moins dans les semaines qui ont suivi, du nombre de jeunes hommes souhaitant s'engager dans l'armée. L'attitude des jeunes nés en France de parents étrangers étant à l'image de celle

de leurs homologues de parents français, qui jusqu'alors, dans les enquêtes européennes, se caractérisaient par un faible sentiment d'appartenance nationale<sup>35</sup>, on peut penser qu'une transformation du comportement des seconds aura des effets sur le comportement des premiers. Parallèlement, la suspicion croissante dont font l'objet les jeunes de confession musulmane suite aux attentats, la montée du FN et le débat sur la déchéance de nationalité peuvent renforcer leur sentiment d'insécurité voire de rejet. Enfin, il convient, dans un monde beaucoup plus globalisé qu'il y a 20 ans, de s'interroger sur les figures du pays rêvé, incarné autrefois par le pays des parents et qui, aujourd'hui plus qu'hier, peut être un pays tiers. Il est impossible de déterminer à court terme quels seront les effets de ces mutations, mais on peut penser que le changement le plus conséquent tient, si elle s'avère durable, à cette revalorisation soudaine de l'appartenance nationale, les deux autres phénomènes étant antérieurs. Ces modifications n'auront sans doute aucun effet sur les choix effectués en matière de nationalité. Elles peuvent en revanche influencer sur la signification qui lui est prêtée.

---

## BIBLIOGRAPHIE

ANDERSON Benedict, *L'imaginaire national, réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris : La Découverte, 1996.

BELOT Céline et TOURNIER Vincent, « Les jeunes, l'Europe et la nation », in BRÉCHON Pierre et CAUTRÈS Bruno (dir.), *Les enquêtes eurobaromètres. Analyse comparée des données sociopolitiques*, Paris : L'Harmattan, 1998, p. 115-129.

DIECKHOFF Alain, *La nation dans tous ses états, les identités nationales en mouvement*, Paris : Flammarion, 2000.

DREYFUS-ARMAND Geneviève, *L'exil des républicains espagnols en France de la Guerre civile à la mort de Franco*, Paris : Albin Michel, 1999.

GALLAND Olivier et PFIRSCH Jean-Vincent, *Les jeunes, l'armée et la nation*, Centre d'Études en Sciences Sociales de la Défense, 1998.

INSEE, *Immigrés et descendants d'immigrés en France*, Fiches thématiques, Population immigrée, 2012.

LEBON André, *Situation de l'immigration et présence étrangère en France 1993-1994*, La Documentation française, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, Direction de la Population et des Migrations, 1994.

LEPOUTRE David, Isabelle CANNOODT, *Souvenirs de familles immigrées*, Paris : Odile Jacob, 2005.

MAUSS Marcel, « Nation, nationalité, internationalisme », *Œuvres*, Tome 3, Paris : Minuit, 1969.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE *et al.*, « Les acquisitions de la nationalité française en 1999 », *Études et Statistiques Justice* 17, 2000.



NOIRIEL Gérard, « Nations, nationalités, nationalismes. Pour une socio-histoire comparée », in NOIRIEL Gérard (dir.), *État, nation et immigration. Vers une histoire du pouvoir*, Paris : Belin, 2001, p. 87-144.

RIBERT Evelyne, *Liberté, égalité, carte d'identité. Les jeunes issus de l'immigration et l'appartenance nationale*, Paris : La Découverte, 2006.

RIBERT Evelyne, « À la recherche du "sentiment identitaire" des Français issus de l'immigration », *Revue française de science politique*, n°3, 2009, p. 569-592.

RIBERT Evelyne, « la transmisión de una herencia política : memorias del exilio en Francia », *Amnis, Revue de civilisation contemporaine Europes/Amériques*, n°2, 2011, <http://amnis.revues.org/1512>

RIBERT Evelyne et TUR Bruno, « Le choix de la nationalité chez les descendants des exilés et des immigrés espagnols en France », *Pandora, Revue d'Études Hispaniques*, n°11, 2012, p. 21-42.

RICHARD Jean-Luc, *Partir ou rester ? Destinées des jeunes issus de l'immigration*, Paris : PUF, 2004.

SCHNAPPER Dominique, *La France de l'intégration, sociologie de la nation*, Paris : Gallimard, 1991.

SIMON Patrick, « Nationalité et sentiment national », in BEAUCHEMIN Cris, HAMEL Christelle et SIMON Patrick (dir.), *Trajectoires et origines, Enquête sur la diversité des populations en France*, Paris : INED, Documents de travail n°168, 2010, p. 117-122.

SIMON Patrick et TIBERJ Vincent, *Les registres de l'identité, Les immigrés et leurs descendants face à l'identité nationale*, Paris : INED, Documents de travail, n°176, 2012.

WEBER Max, « Les relations communautaires ethniques », *Économie et société, l'organisation et les puissances de la société dans leur rapport avec l'économie*, Paris : Plon, 1995, Tome 2.

## NOTES

1. Avant qu'ils acquièrent éventuellement la nationalité française, ces enfants avaient en général la nationalité de leurs parents.
2. Ils avaient toutefois la possibilité de décliner cette nationalité dans l'année précédant leur majorité. La loi Guigou le permet également dans les six mois précédant la majorité et dans l'année qui suit.
3. Dans leur grande majorité, à cette époque, les enfants d'Algériens et des ressortissants d'Afrique subsaharienne n'étaient pas concernés car français de naissance en vertu du double droit du sol.
4. Pour des informations détaillées sur cette loi, voir la présentation de Bruno Tur dans : RIBERT. E et TUR. B., 2012.
5. LEBON A., 1994, p. 82 et 33.
6. MINISTERE DE LA JUSTICE, 2000, p. 49.
7. INSEE, 2012, p. 114.
8. Les prénoms et noms sont des pseudonymes.
9. Jean-Marie à l'époque.
10. INSEE, 2012, p. 115.
11. SIMON P., 2012, p. 15.
12. Pour une présentation précise des représentations que les jeunes se font de leur statut juridique, voir RIBERT E., 2006.
13. Ces déclarations peuvent être erronées et ne pas correspondre au statut juridique possédé.
14. INSEE, 2012, p. 115. SIMON P., 2010, p. 120.

15. WEBER M., 1995 et ANDERSON B., 1996.
  16. NOIRIEL G., 2001.
  17. MAUSS M., 1969 et SCHNAPPER D., 1991.
  18. NOIRIEL G., 2001.
  19. DIECKHOFF A., 2000.
  20. Ces positions abstraites, entre lesquelles les jeunes peuvent évoluer dans le temps, ne constituent pas au sens strict du terme une typologie mais plutôt une description ordonnée.
  21. À l'exception, on l'a dit, de quelques jeunes en rupture de ban qui préféreraient rester étrangers tout en pensant vivre en France.
  22. À l'époque, les Marocains vivant à l'étranger ne participaient pas aux scrutins marocains. Les choses viennent de changer récemment.
  23. RICHARD J-L., 2004, p.89.
  24. LEPOUTRE D., 2005, p. 168.
  25. GALLAND O., 1998, p. 6.
  26. SIMON P., 2012, p. 17.
  27. SIMON P., 2012, p. 18.
  28. SIMON P., 2012, p. 22.
  29. Sur les limites du sentiment identitaire déclaré comme indicateur, voir RIBERT E., 2009.
  30. SIMON P., 2012, p. 21.
  31. Cette partie de l'article est une version remaniée de RIBERT. E et TUR. B., 2012. Les chiffres présentés infra en proviennent.
  32. D'après les travaux de Geneviève Dreyfus-Armand et Florence Guilhem, les réfugiés arrivés adultes en France sont en général restés espagnols. Ceux qui sont arrivés enfants se sont en revanche majoritairement naturalisés. DREYFUS-ARMAND G., 1999, p. 299 et 334 et GUILHEM F., 2005, p. 71-78.
  33. « Les enfants d'exilés de la guerre civile veulent devenir espagnols », *La Croix*, 14/01/2009  
[http://www.la-croix.com/Actualite/S-informer/Monde/Les-enfants-d-exiles-de-la-guerre-civile-veulent-devenir-espagnols-\\_NG\\_-2009-01-15-529958](http://www.la-croix.com/Actualite/S-informer/Monde/Les-enfants-d-exiles-de-la-guerre-civile-veulent-devenir-espagnols-_NG_-2009-01-15-529958)
  34. RIBERT E., 2011.
  35. BELOT C et TOURNIER V., 2011.
- 

## RÉSUMÉS

Les binationaux sont fréquemment suspectés de ne se sentir membres que d'un seul pays. Cet article se propose d'analyser la signification de l'appartenance nationale et de la binationalité pour deux populations très différentes : les enfants nés en France de parents étrangers originaires du pourtour méditerranéen, âgés de 16 à 21 ans et les descendants d'exilés espagnols arrivés en France suite à la Guerre d'Espagne auxquels a été offerte récemment la possibilité de recouvrer la nationalité espagnole. Il en ressort que pour les jeunes la nationalité n'a pas grande signification. On assiste à une remise en cause du modèle de l'appartenance nationale, à travers le refus de l'imbrication des différents types de lien, qui en était la caractéristique. Les intéressés souhaitent multiplier les affiliations pour concilier les différentes facettes de leur identité. La nationalité est choisie en fonction du lieu de résidence projeté. Chez les descendants de réfugiés espagnols, les motivations sont au contraire uniquement symboliques. La différence entre ces

deux populations s'explique notamment par leurs âges respectifs et la diversité des liens entretenus avec le pays d'origine des ascendants.

Binationalism is frequently suspected to feel to belong to only one of their nations. This article aims to analyze the significance of nationality and dual nationality for two very different population groups: i.e., children aged between 16 and 21 who were born in France to foreign parents coming from the Mediterranean countries, and the descendants of Spanish exiles settled in France after the Spanish Civil War, who were recently offered the opportunity to recover or be granted the Spanish nationality. This investigation shows that nationality has little meaning for young people. The model of national belonging is being questioned given that they reject the interweaving of different types of bonds, which was the main characteristic of this model. The youth in question wish to multiply their affiliations in order to reconcile the various facets of their identity. Nationality is chosen depending on where they plan to establish their residence. On the contrary, the motivations are only symbolic for the descendants of Spanish refugees. The respective ages and the diversity of bonds maintained with the country of origin of their ancestors not least account for the differences between these two populations.

## INDEX

**Mots-clés** : nationalité, migrations, enfants d'immigrés, réfugiés espagnols, descendants

**Keywords** : nationality, migrations, children of immigrants, Spanish refugees, descendants

## AUTEUR

ÉVELYNE RIBERT

CNRS, IIAC/CEM (EHESS-CNRS)